

PV du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2026

PRESENTS : Laurendon Florence, Bernadette Dubertrand, Jocelyne Carmelli, Alain Leger, Alexandra Paries, Alain Piquemal, Nicole Bourhy, Julien Carmelli, Germain Caillat, Gilles Genovèse, Michèle Cuoq, Julien Marsella, Caroline Arnau, Evelyne LABRUDE

ABSENTS : Franck Garavel (vote donné à Alain Piquemal)

Julien MARSELLA se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

Florence LAURENDON demande d'ajouter à l'ordre du jour l'implication de la commune au syndicat du Thiers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Mars 2026

En l'absence de remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver le PV du CM du 20 mars 2026.

Votes : 14 POUR, 1 Abstention

LE PV est adopté.

2. Vote autour des délégations du conseil municipal au Maire

Madame le Maire fait lecture des différents articles de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Julien CARMELLI questionne l'article 4 sur le montant de la limite budgétaire établie à 3000€. Il est rappelé que ce montant pourra être ajusté durant le mandat au besoin, sur délibération du CM.

L'article 5 établi la durée de cette délégation à 6ans, elle est corrigée à 7ans pour ce mandat.

L'article 13 est retiré car la commune n'est pas concernée.

Julien CARMELLI questionne le montant alloué à l'article 17 de la délégation. Le CM juge qu'il est cohérent et le montant est approuvé.

Julien MARSELLA questionne l'article 25 et le cadre dans lequel est déterminé « l'utilité publique ». Florence LAURENDON informe que ce cadre est défini par la loi.

Julien CARMELLI questionne l'article 29 et les modalités autour du vote électronique. Il est proposé d'ajouter les modes de scrutin non numériques. Après délibération l'article est finalement supprimé.

Julien CARMELLI questionne sur le montant maximum des dépenses proposé à l'article 30. Il est proposé que les dépenses soit mentionnées en objets diverses lors des CM.

Le conseil rappelle que le document de délégation devra être corrigé à la suite de la suppression de certains articles.

En l'absence d'autres remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver la délégation du conseil municipal au maire.

Vote : 15 POUR

La délégation est adoptée à l'unanimité.

3. Proposition de délégation de signature

Florence Laurendon propose de pouvoir déléguer sa signature aux adjoints Franck GARAVEL et Nicole BOURHY.

Florence Laurendon propose de déléguer sa signature relative aux documents de l'Etat civil à la secrétaire générale Valerie LADEVEZE.

Florence LAURENDON propose de déléguer sa signature pour les courriers recommandés à Franck GARAVEL, Nicole BOURHY et Valérie LADEVEZE.

En l'absence de remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver la délégation de signature.

Vote : 15 POUR

La délégation est adoptée à l'unanimité.

4. Proposition de délégation des adjoints

Florence Laurendon propose les délégations des adjoints Franck GARAVEL et Nicole BOURHY.

En l'absence de remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver la délégation des adjoints.

Vote : 15 POUR

La délégation est adoptée à l'unanimité.

5. Enregistrement des CM

Julien MARSELLA questionne sur le mode d'enregistrement audio vs vidéo des CM. Il est précisé qu'il est prévu un enregistrement audio.

Julien CARMELLI demande si les enregistrements seront diffusés et disponible publiquement. Caroline ARNAU émet des réserves sur leur diffusion au vu des risques de détournement et de mauvais usage de la voix des conseillers municipaux (IA).

Il est proposé de garder les enregistrements disponibles pour les conseillers, secrétaires de séance et secrétaire générale jusqu'à validation du PV de CM. Ils seront ensuite supprimés.

En l'absence d'autres remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver l'enregistrement des CM.

Vote : 15 POUR

La proposition d'enregistrement des CM est adoptée à l'unanimité.

6. Proposition de règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire fait lecture des différents articles du règlement intérieur.

L'article 3 demande l'aval du tiers des membres du CM. Cette contrainte est changée vers la validation simple du maire et de ses adjoints.

Caroline ARNAY se questionne sur le délai de 5 jours mentionné à l'article 5, qui lui semble trop court pour les personnes actives. Florence LAURENDON rappelle le travail préalable en commissions et que ces documents seront donc connus à l'avance.

Alain LEGER demande si un article doit être ajouté concernant les possibles absences récurrentes d'un conseiller. Une demande sera faite à la préfecture pour en connaître le cadre légal.

En l'absence de remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver le règlement intérieur du CM.

Vote : 15 POUR

7. Nomination des membres des commissions communales

Florence LAURENDON propose que les commissions se découpent en 6 cadres interconnectés :

1 Finances. 2 Travaux. 3 Urbanisme. 4 Social. 5 Cultures et événements. 6 Communication.

Les conseillers municipaux se répartissent les commissions.

Evelyne LABRUDE souhaite se retirer de la commission sociale, proposition acceptée.

Evelyne LABRUDE demande à faire partie de la commission Urbanisme, proposition acceptée.

Evelyne Labrude souhaite se rajouter à la commission Culture et Evénements, proposition acceptée.

Evelyne Labrude souhaite se retirer de la commission communication, proposition acceptée.

En l'absence de remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver les commissions.

- Finances. Vote 15 POUR. Adopté à l'unanimité.
- Travaux. Vote 15 POUR. Adopté à l'unanimité.
- Culture et Evènement. Vote 14 POUR. 1 Abstention. Adopté 1
- Communication. Vote 15 POUR. Adopté à l'unanimité.

Le tableau récapitulatif devra être mis à jour

8. Commission d'appel d'Offres

Julien CARMELLI questionne les montants des appels d'offres. Florence LAURENDON explique la différence suivant les domaines concernés.

Caroline ARNAU rappelle le nombre maximum de personnes de cette commission dans le règlement intérieur. Germain CAILLAT et Alexandra PARIES se retirent de la commission.

En l'absence d'autres remarques ou questions, les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour approuver la commission d'appel d'offres.

Vote : 15 POUR. La commission est adoptée à l'unanimité.

9. Représentants du CIAS

Jocelyne CARMELLI et Bernadette DUBERTRANT se proposent en titulaire.

Alexandra PARIES et Nicole BOURHY se proposent en suppléantes.

Vote : 15 POUR. Adopté

10. Représentants du SIERSS

Bernadette DUBERTRANT et Alain Piquemal se proposent en titulaires.

Nicole BOURHY se propose en suppléante.

Vote : 15 POUR. Adopté.

Florence LAURENDON indique que la prochaine réunion se tiendra le 02 Avril 2026 à la résidence Béatrice aux Echelles.

11. Représentants du RPI des échelles

Alexandra PARIES et Bernadette DUBERTRANT se proposent en titulaires. Gilles GENOVESE et Michèle CUOQ se proposent en suppléants.

Vote : 15 POUR. Adopté.

F. Laurendon indique la prochaine réunion le 01/04/26 Salle SABAUDIA aux Echelles.

12. Représentants du SDES

Germain CAILLAT se propose en titulaire.

Alain LEGER se propose en Suppléant

Vote : 15 POUR. Adopté.

13. Représentants du PRNC

Florence LAURENDON se présente en titulaire.

Caroline ARNAU se propose en suppléante.

Vote : 15 POUR. Adopté.

14. Représentants du syndicat du THIERS

Franck GARAVEL se propose en titulaire.

Alain PIQUEMAL se propose en suppléant.

Vote : 15 POUR. Adopté.

15. Délégués au CNAS

Valérie LADEVEZE et Alain LEGER se propose en Titulaire.

Vote : 15 POUR. Adopté.

16. Délibération sur les frais de scolarité école St Bruno

Caroline ARNAU demande des précisions sur l'engagement de la commune sur les écoles privées.
Alexandra PARIES rappelle que la commune ne possède pas d'école et oblige donc la participation aux frais.

Vote : 15 POUR. La participation aux frais de scolarité de l'école Saint Bruno est adoptée à l'unanimité.

17. Informations diverses

Florence LAURENDON informe le CM de la possibilité de siéger au CA du SDIS.

Florence LAURENDON informe le CM d'un RDV à la banque le 02 Avril pour faire l'état des lieux des comptes de la ville.

Florence LAURENDON rappelle l'historique des faits autour du projet de refuge pour animaux. Une rencontre est à prévoir entre la mairie et l'association des habitants riverains du projets.

Florence LAURENDON informe de l'invitation de l'AAC à l'AG le 02 Avril à 10h.

Florence LAURENDON propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CM une proposition de rencontre avec l'association.

Florence LAURENDON présente la Société Alpestre de Savoie, qui pourrait aider et conseiller sur la gestion des forêts de la commune. Julien MARSELLA se propose d'approfondir les informations sur cette association.

Questions diverses : Caroline ARNAU questionne le fonctionnement du Conseil de la Com-Com. Florence LAURENDON explique que le maire et le 1^{er} adjoints sont les représentants de la commune. Les commissions de la Com-Com et leurs représentants seront mis en place plus tard...

En l'absence d'autre question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, positioned below the text of the meeting minutes.